



Us Bouscat BMX

CONTRAT DE LOCATION DE VÉLO

L'US BOUSCAT BMX loue un vélo de BMX Race à

Mr/Mme.....

pour le pilote (nom, prénom).....

pour une période allant du 01/10/2023 au 30/06/2024

En contrepartie, il s'est engagé à régler au Club la somme de 180 € ce paiement est effectué comme suit :

- 60 € couvrant la période du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2023
- 60 € couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 mars 2024
- 60 € couvrant la période du 1er avril 2024 au 30 juin 2024
- Mois de septembre 2023 offert

En cas d'arrêt de cette location et après en avoir informé le Club par mail, l'US Bouscat BMX remboursera la somme correspondant aux trimestres restants. Tout trimestre commencé est dû.

En aucun cas le vélo ne peut quitter l'enceinte du Club, sauf en accord avec le Club et moyennant le versement d'un chèque de caution d'une valeur de 300€ à l'ordre de USB BMX.

Le pilote s'engage à nettoyer le vélo après chaque utilisation et le déposer devant le local prévu à cet effet.

Le pilote s'engage à signaler tous problèmes sur le vélo afin que ce dernier puisse être réparé.

Fait à :

Le :

Signature du pilote (ou du responsable légal s'il est mineur) :